



Le nouveau système pédagogique LMD 2014

Le nouveau système pédagogique mis en place à l'université est fondé sur trois niveaux de formation menant chacun à l'un des diplômes suivants :

- La **Licence** en 6 semestres (3 ans)
- Le **Master** en 4 semestres après la Licence (5 ans)
- Le **Doctorat** en 6 semestres au moins après le Master (8 ans).

Ce système est basé sur trois composantes : le Semestre, la Filière et le Module.

1. Le semestre

L'année universitaire est organisée en deux semestres comportant chacun 7 modules en première année (semestres S1 et S2) et 6 modules pour les 2^e et 3^e années (semestres S3 à S6), dispensés en un volume horaire global de 1710 heures minimum de formation et d'évaluation étalées sur 16 semaines.

2. La filière

C'est le cursus de formation que l'étudiant choisit en vue d'acquérir des compétences et des aptitudes dans un ou plusieurs domaines du savoir.

Une filière du cycle Licence comporte 38 modules. Ces modules sont de deux types :

- Les **modules majeurs**, y compris le projet tutoré pour la Licence d'Etudes Fondamentales ou le Stage pour la Licence Professionnelle, reflétant le caractère disciplinaire de la filière. Le volume horaire de ce bloc de modules représente 75% à 85% du volume horaire de la filière.
- Les **modules complémentaires** y compris les modules de langue et terminologie. Le volume horaire de ce bloc de modules représente 15% à 25% du volume horaire de la filière. Les modules complémentaires peuvent comporter des enseignements en Langues appliquées, Communication professionnelle, Entreprenariat, Gestion de projets, Nouvelles Technologies, etc.

L'inscription à une filière est obligatoire en début de chaque année et nécessite la satisfaction des pré-requis spécifiés dans le descriptif de la formation. L'inscription pédagogique se fait en deux sessions :

- **Session d'automne** : semestres impairs S1, S3, S5... (septembre à mi-février)
- **Session de printemps** : semestres pairs S2, S4, S6... (mi-février à juillet)

3. Le module

Il est l'unité fondamentale du système de la formation ; Il est susceptible d'être dispensé sous forme de cours théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, activités pratiques consistant en travaux sur le terrain, projet ou stage. Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 40 à 50 heures d'enseignement et d'évaluation en présentiel. Une partie d'un module peut être enseignée à distance.

Pour la Licence d'Etudes Fondamentales un projet tutoré spécifique à la filière est obligatoire au cours du 6^e semestre. Le projet peut être sous forme de recherche ou d'étude de projet pratique de stage ou de toute autre forme.

La présence en Travaux Pratiques (TP) est obligatoire. L'absence en TP (séance ou colle) entraîne la non validation du module concerné.

4. Validation du module

Un module est validé si sa note globale (Contrôle final, contrôle continu, TP, travaux de terrain...) est supérieure ou égale à 10/20. Il peut être également validé par compensation avec les autres modules du semestre dont fait partie ce module à condition que la note soit supérieure ou égale à 05/20.

Un étudiant ayant validé un module, a acquis définitivement ce module. Il n'est pas de ce fait autorisé à passer le rattrapage pour ce module.

L'étudiant n'ayant pas validé un module peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage si la note obtenue est supérieure à 00/20.

L'étudiant garde la note supérieure entre la note obtenue à l'issue du rattrapage et celle obtenue avant le rattrapage.

L'étudiant absent aux contrôles de fin de semestre n'a pas le droit aux rattrapages.

L'étudiant absent au rattrapage est considéré comme absent dans le module et ne garde pas la 1^{ère} note.

L'étudiant peut se réinscrire une fois à un module non validé. Il peut bénéficier d'une dérogation octroyée par le chef de l'établissement, pour une deuxième réinscription. A titre exceptionnel, une troisième et dernière réinscription peut être accordée par le chef de l'établissement.

5. Validation du semestre et de la filière

Un semestre est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10/20.

Un semestre de la Licence est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10/20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 05/20

Les étudiants peuvent également valider le semestre par compensation entre les semestres S1 et S2, ou S3 et S4 ou S5 et S6, si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne des notes obtenues dans les deux semestres concernés est supérieure ou égale à 10/20 ;
- Aucune note de l'un des modules des semestres concernés n'est inférieure à 05 sur 20 ;

6. Validation de la filière

Une filière Licence est validée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite -

- Validation de tous les modules
- Validation de tous les semestres

Une filière validée donne droit selon le cas au Diplôme de la Licence d'études fondamentales ou de la Licence Professionnelle. Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales ou le Diplôme d'Etudes Universitaires Professionnelles peuvent être délivrés à la demande des intéressés ayant validé les quatre premiers semestres de la filière correspondante.

7. Réinscription

La réinscription administrative est obligatoire à la fin de l'année universitaire. La réinscription pédagogique est effectuée en fonction des pré-requis des modules prévus dans le descriptif de la filière et sera effectuée par la commission pédagogique de la filière.

Un étudiant peut se réinscrire en S3/S4 après avoir validé 6 modules sur les 12 modules de la première année (sans compter les deux modules Langues et Terminologie).

Un étudiant peut s'inscrire en S5/S6 après avoir validé 18 modules sur les 24 modules de 1^{ère} et 2^e années (sans compter les deux modules Langues et Terminologie).

Pour tout complément d'informations, consultez :

Site web : www.fsdm.usmba.ac.ma

E Mail : info.fsdm@usmba.ac.ma